

**VERALLIA**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur la réduction de capital**

**(Assemblée générale mixte du 10 juin 2020 - 12<sup>ème</sup> résolution)**

PricewaterhouseCoopers Audit  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BM&A  
11, rue de Laborde  
75008 Paris

## **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital**

**(Assemblée générale mixte du 10 juin 2020 - 12<sup>ème</sup> résolution)**

Aux Actionnaires

**VERALLIA**

Tour Carpe Diem

31, Place des Corolles - Esplanade Nord

92400 Courbevoie

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Président vous propose de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait le 29 avril 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

BM&A

Itto El Hariri



Gilles Rabier